



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 83488

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conditions dans lesquelles les jeunes âgés de 14 ans pourront suivre un cursus de formation par voie d'apprentissage. Cette nouvelle possibilité permettra aux jeunes d'obtenir une qualification tout en faisant connaissance avec le monde du travail. Il semble toutefois indispensable de pouvoir assurer à ces jeunes, parfois en situation d'échec scolaire, un épanouissement personnel et intellectuel. Aussi, il lui serait utile de savoir s'il entend prendre des mesures spécifiques concernant les apprentis âgés de 14 à 16 ans.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83488

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 430